



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute réservation pour le COMPTOIR SAINT-HILAIRE.

Elles font partie intégrante du contrat.

Les offres et les conditions générales présentées sont valables au jour de leur consultation. Elles sont périodiquement mises à jour, toutefois toute réservation prise sera honorée à la date du séjour dans les conditions spécifiées.

### **Réservation**

Toute demande de réservation s'effectue avec une demande préalable à l'aide du formulaire de réservation en ligne puis confirmée par écrit après acceptation du devis.

La réservation devient définitive à réception d'un chèque d'acompte représentant 50 % du montant TTC de la réservation.

Les factures sont payables à réception par chèque ou virement, net et sans escompte.

Toute demande de modification des dates de réservation doit faire l'objet d'un avenant écrit, après accord du Comptoir Saint Hilaire.

Aucune modification ne sera acceptée moins de 7 jours avant le début de la prestation, sauf accord exceptionnel du Comptoir saint Hilaire.

En cas d'annulation par le preneur pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de force majeure, les acomptes versés par le preneur restent acquis au Comptoir Saint Hilaire.

L'annulation devra être faite par écrit par le preneur et envoyée en recommandé avec accusé de réception. L'annulation sera prise en compte à partir du jour de réception de la lettre par le Comptoir Saint Hilaire.

Toute annulation intervenant moins de 30 jours avant la date de la manifestation entraînera le paiement de la totalité du prix de la location fixé au présent contrat.

Le Comptoir Saint Hilaire se réserve le droit d'annuler unilatéralement et sans préavis ni indemnités tout contrat dont l'objet ou la cause s'avèrera incompatible avec la destination des lieux (notamment contraire aux bonnes mœurs ou en cas de mise en danger des participants).

### **Responsabilité du Comptoir Saint Hilaire**

Le Comptoir Saint Hilaire dégage sa responsabilité vis à vis de tout tiers, de tout dommage, direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature.

La prestation du Comptoir Saint Hilaire se limite à la mise à disposition de moyens (salles, mobilier, ...) et ne peut garantir les prestations effectuées. En particulier, pour les salles équipées, Le Comptoir Saint Hilaire ne peut garantir les services liés à Internet, assurés par des prestataires extérieurs.

Néanmoins Le Comptoir Saint Hilaire s'efforcera en toute circonstance d'offrir le service le plus performant possible.

Le Comptoir Saint Hilaire est déchargée de toute responsabilité concernant l'ensemble des biens appartenant au preneur et laissés dans ses locaux. Ces biens restent sous la responsabilité du preneur.



### **Responsabilité du Preneur / assurances**

Durant les répétitions, les représentations ou les manifestations, le preneur est responsable de l'ordre, de la discipline, de la propreté et du bon entretien de l'ensemble des équipements mis à sa disposition par Le Comptoir Saint Hilaire, y compris les tables, les salons, les chaises et éventuellement la vaisselle.

Le preneur est responsable de toutes les dégradations directes, et ou indirectes consécutives à la manifestation et à l'occupation du ou des biens loués.

**De fait, il lui est demandé de nous transmettre avant la prise en possession du ou des lieux loués, UNE ATTESTATION en RESPONSABILITE CIVILE, faisant mention des dates de locations.**

Le comptoir Saint Hilaire ne sera en aucun cas responsable

\*du matériel apporté ou laissé par le preneur, ses fournisseurs et plus généralement, toute personne dont le preneur aura pu s'attacher les services,

\*des dégâts éventuels occasionnés par des tiers ou consécutives à des activités produites à l'intérieur ou à l'extérieur du Domaine.

Le Comptoir St Hilaire, ne peut être responsable du choix et des prestations fournies par les fournisseurs que client aura choisi (Traiteur, Musiciens, Animation, Intermittents du spectacle, ....)

Le comptoir St Hilaire décline toute responsabilité :

\* en cas de vol et d'accident corporel et ce, en tout point du domaine incluant le parking, la piscine et les abords de la propriété.

\* en cas d'interruption de fourniture de prestations tel que grève totale ou partielle, inondation, incendie ou d'un autre cas de force majeure

En cas de poursuites, quelle qu'en soit la nature, le preneur s'engage à garantir le Comptoir Saint Hilaire et à le relever indemne de toute condamnation.

### **Etat des lieux**

Reconnaissance préalable de l'état des lieux par le preneur et un représentant du Comptoir saint Hilaire pour constater, le bon état des locaux, des installations électriques, des matériels, du mobilier, des installations sanitaires et de sécurité contre l'incendie, des décors, des divers aménagements, de l'installation de sonorisation, etc.

### **Consignes particulières**

Le preneur s'engage à faire respecter, par ses intervenants, ses participants et/ou ses stagiaires toutes les consignes qui pourront être données par le Comptoir Saint Hilaire.

Le preneur utilise les locaux à ses risques et périls. Il a l'obligation d'assurer l'ordre dans les locaux.

Le preneur a l'obligation de respecter la capacité maximale de la salle.

Selon le site et/ou les horaires de location, le preneur s'engage à verrouiller l'ensemble des accès (portes, fenêtres, baies vitrées et portails) et éteindre les systèmes d'éclairage et de chauffage ou climatisation avant de quitter les lieux.

En cas de vols ou de détériorations dus à toute malveillance, le preneur s'engage à rembourser les coûts de remplacement ou de réparation, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance avec laquelle il aura conclu une police à cet effet.



### **Interdictions**

Il est interdit :

- de suspendre aux murs et aux plafonds des salles tous objets, ou draperies au moyen de clous, d'agrafes (...) pouvant les détériorer,
- de modifier les décors en place au moyen de peinture, de tapisserie ou en clouant et/ou en agrafant, des attributs qui risquent de détériorer lesdits décors,
- de modifier les installations électriques ou d'en changer la destination,
- pour des raisons de sécurité et de respect de la réglementation en vigueur (Décret 2006 -1386 du 15 novembre 2006), de fumer dans les locaux.

### **Horaires**

Le locataire s'engage formellement à respecter les horaires accordés.

### **Restitution des locaux**

La reconnaissance de l'état des lieux s'effectuera entre le preneur responsable et un représentant du Comptoir saint Hilaire au moment de la restitution des clés de la salle, au plus tard le lendemain.

Les locaux occupés devront être débarrassés de tous matériels et accessoires étrangers.

### **Restitution des clés**

Le preneur s'engage à restituer, dans les délais prévus, les clés qui lui ont été remises sans en faire de doubles.

### **Détériorations**

Toutes les détériorations constatées (bris de vitres ou de lampes électriques, mobilier cassé, tentures, rideaux ou décors déchirés, brûlés ou abîmés...) seront à la charge du preneur. Dans ce cadre, le Comptoir Saint Hilaire facturera au preneur le montant des frais qu'elle aura engagé au titre des réparations ou du remplacement des équipements dégradés.

### **Objets volés ou perdus**

Le Comptoir Saint Hilaire décline toute responsabilité quant aux vêtements ou objets perdus, laissés ou volés dans les locaux.

### **Litiges**

Tout litige relatif à la présente réservation sera soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents du Gard